

Enquête

EXPULSIONS LOCATIVES EN HAUSSE, SOLIDARITÉ SOUS PRESSION

OCTOBRE 2025



Fédération
des acteurs de
la solidarité

Sommaire

- 3 INTRODUCTION
- 4 SYNTHÈSE DES RÉSULTATS
- 5 MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE
- 7 UNE AUGMENTATION NETTE DU NOMBRE DE PERSONNES
EXPULSÉES CONSTATÉE PAR LES ACTEUR.TRICES DE TERRAIN
- 9 LES IMPAYÉS LOCATIFS COMME PREMIER MOTIF
DE L'EXPULSION
- 10 L'IMPORTANCE DU REPÉRAGE LE PLUS PRÉCOCE POSSIBLE
ET DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL INDIVIDUALISÉ
- 13 DES DIFFICULTÉS TOUJOURS PERSISTANTES
- 14 CONCLUSION
- 15 PRÉCONISATIONS

Introduction

UN CONTEXTE D'ENRACINEMENT DE CRISES MULTIPLES...

Depuis plusieurs années, la France traverse une crise du logement d'une ampleur inédite. L'accès à un logement abordable et décent se raréfie, tandis que le parc d'hébergement d'urgence fonctionne en permanence au-delà de ses capacités. Cette tension structurelle s'inscrit dans un contexte plus large de paupérisation de la société : l'inflation, la précarisation de l'emploi et la stagnation des revenus fragilisent une part croissante de la population, réduisant sa capacité à faire face aux dépenses courantes, notamment au paiement du loyer.

Les conséquences humaines de cette crise sont considérables. Selon la Fondation pour le logement des défavorisés, près de 350 000 personnes sont aujourd'hui sans domicile, soit une hausse de 6 % par rapport à 2023. Chaque soir, plus de 7 000 personnes, dont de nombreux enfants, dorment à la rue faute de solution d'hébergement disponible. Le baromètre publié par la FAS et l'UNICEF à la veille de la rentrée scolaire 2025 indique que 2 159 enfants se trouvaient sans solution, dont 503 âgés de moins de trois ans. Ces chiffres traduisent la saturation d'un système d'hébergement qui ne parvient plus à compenser les défaillances du marché du logement.

... DANS LEQUEL LES EXPULSIONS LOCATIVES NE CESSENT DE CROÎTRE

Dans ce contexte de crise structurelle, la capacité des ménages à se maintenir dans leur logement s'affaiblit fortement. Selon l'INSEE, 13,1 % de la population était en situation de privation matérielle et sociale en 2023. Cette fragilisation se traduit par une hausse marquée des expulsions locatives : en 2024, plus de 140 000 procédures d'expulsion ont été engagées, avec 171 000 commandements de payer (+11 % sur un an), 81 000 commandements de quitter les lieux (+9,3 %) et 24 556 expulsions effectives avec concours de la force publique (+29 %). Ces chiffres confirment une accélération inquiétante du phénomène.

Cette tendance est accentuée par les effets de la loi « anti-squat » de juillet 2023, qui a renforcé la répression au détriment de la prévention, touchant en premier lieu les ménages les plus fragiles. Malgré les objectifs du plan « Logement d'abord » et des politiques de lutte contre le sans-abrisme, les résultats demeurent limités. La hausse continue des expulsions révèle les limites d'un modèle où la prévention reste trop souvent cantonnée à la marge.

Pourtant, l'expérience de la crise sanitaire de 2020 a démontré qu'une action politique déterminée pouvait inverser la tendance : prolongation de la trêve hivernale, indemnisation des propriétaires, déploiement d'équipes mobiles de prévention, accompagnement social renforcé... Ces mesures avaient permis une baisse historique des expulsions et montré qu'il était possible de concilier protection des ménages et équilibre des relations locatives.

Face à la montée des vulnérabilités et à l'épuisement des dispositifs d'urgence, le renforcement de la prévention des expulsions locatives apparaît aujourd'hui comme un impératif. Détection précoce des impayés, accompagnement social et juridique, coordination accrue entre les acteurs du logement et de la solidarité : autant de leviers essentiels pour éviter les ruptures, maintenir les ménages dans leur logement et préserver la cohésion sociale dans une société déjà fragilisée.

Des constats alarmants

48% des structures en intermédiation locative constatent une **augmentation du nombre d'expulsions locatives pour impayés de loyer.**

69% des équipes mobiles constatent une **augmentation des expulsions locatives.**

75% des répondants considèrent que les **solutions existantes pour prévenir les expulsions locatives sont insuffisantes.**

Les structures constatent à **66%** que les **ménages expulsés ne sont pas relogés.**

27% des structures répondantes constatent une **hausse des signalements pour troubles ou manque d'entretien du logement.**

Une action centrale et nécessaire

92% des structures répondantes mènent des **actions de sensibilisation à la gestion du budget et aux conséquences des impayés.**

91% des structures répondantes considèrent que la phase **précontentieuse** qu'ils mettent en œuvre **permet de maintenir les personnes dans leur logement.**

MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE

Démarche et objectifs

Les associations adhérentes à la Fédération des acteurs de la solidarité ont alerté sur une augmentation des difficultés observées dans les solutions de logement qu'elles portent ou dans lesquelles elles interviennent, confirmant ainsi la tendance nationale. Ceci tend à s'expliquer par une fragilisation croissante des personnes accompagnées dans ces structures d'un point de vue sanitaire, économique et social. Pourtant, peu de données existent sur les expulsions locatives dans les solutions de logement accompagné, et les professionnel.les sont encore peu outillé.es ou formé.es pour agir efficacement en faveur du maintien dans le logement.

C'est dans ce contexte que la Fédération des acteurs de la solidarité a lancé une enquête dans son réseau. Le questionnaire, composé de 42 questions, a été diffusé en ligne auprès des membres du réseau FAS entre le 15 avril et 30 mai 2025. Elle poursuit trois objectifs corrélatifs :

- 1. Mieux comprendre** les difficultés rencontrées par les personnes dans leur;
- 2. Interroger et valoriser** les pratiques mises en œuvre par les professionnel.les pour identifier précocement les difficultés et sécuriser les parcours résidentiels;
- 3. Identifier les freins persistants et les besoins** afin d'outiller les professionnel.les et faire évoluer leurs pratiques.

Le questionnaire a permis de recueillir 160 réponses réparties sur 11 des 13 régions. La Bretagne, la Corse et les territoires d'Outre-mer n'étant pas représentés parmi les répondant.es ceci ne signifie pas qu'aucune difficulté n'existe dans ces territoires mais peut résulter de la capacité des équipes à mobiliser du temps pour renseigner le questionnaire. La couverture du territoire national de cette enquête confirme que les problématiques de maintien dans le logement s'observent sur l'ensemble du pays, indépendamment des spécificités territoriales.

Typologie des répondant.es

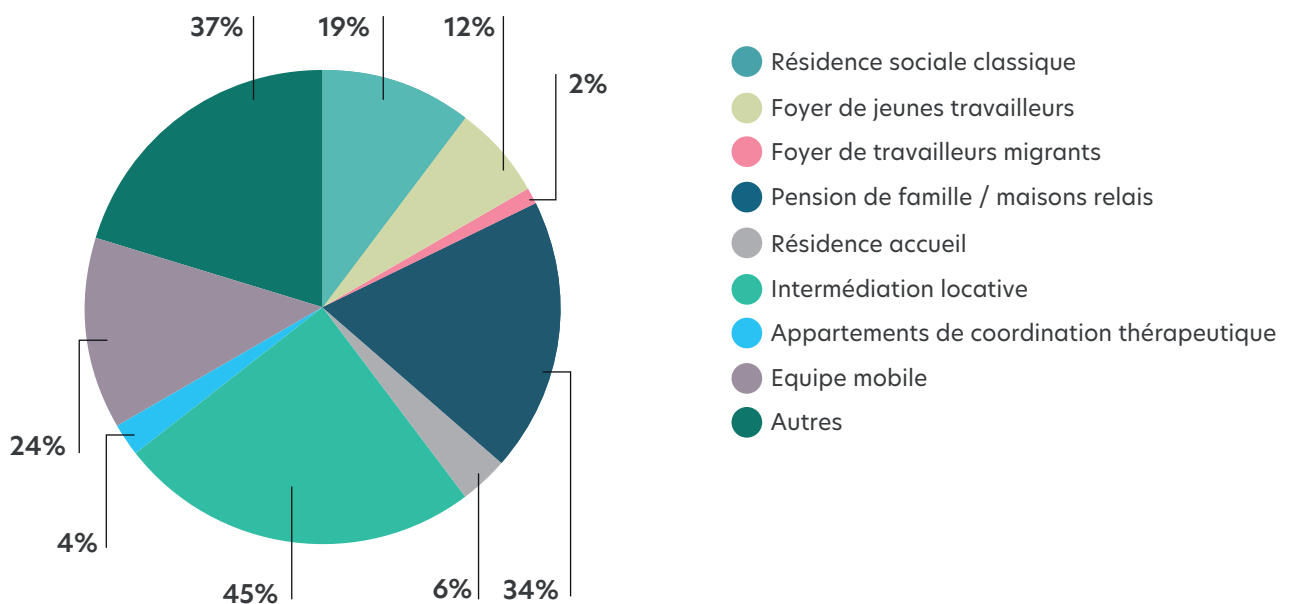
Le questionnaire a été adressé en premier lieu aux structures de logement adapté et aux services d'accompagnement vers et dans le logement qui accueillent et interviennent auprès des personnes en situation de grande précarité. Cependant d'autres acteurs essentiels de la chaîne des solidarités, notamment du secteur AHI, ont également pu le compléter apportant ainsi leur expertise dans l'accompagnement des ménages expulsés qui se retrouvent généralement à la rue ou dans des dispositifs d'hébergement.

Parmi les structures ayant répondu à l'enquête on constate une nette majorité de structures d'intermédiation locative et de pensions de famille ainsi que d'équipes mobiles intervenant dans le parc privé voire, plus rarement, dans le parc social. Notons également qu'un grand nombre de services et dispositifs d'accompagnement au logement (ASLL, AVDL, FSL) ont répondu à cette enquête.

Par ailleurs, de nombreuses structures de la veille sociale et de l'hébergement ont répondu à ce questionnaire. Cette observation démontre qu'au regard des différentes crises successives, ces dispositifs se retrouvent également en première ligne pour accompagner les ménages expulsés qui n'ont pour seule solution de repli que la rue ou l'hébergement faute de solution pérenne disponible.

Il convient de préciser que les associations répondantes portent souvent plusieurs dispositifs, ce qui explique que la répartition des réponses dépasse 100 %.

Structure et dispositif ayant répondu à l'appel

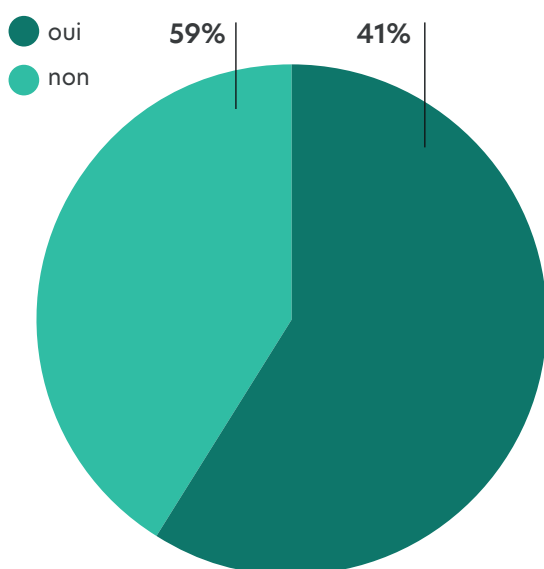


Une augmentation nette du nombre de personnes expulsées constatée par les acteur.trices de terrain

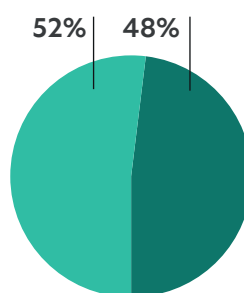
Les résultats de la présente enquête confirment les tendances nationales. Ainsi, 41 % des structures et équipes interrogées font état d'une augmentation du nombre d'expulsions ces dernières années. Ces constats sont d'autant plus alarmants que les personnes concernées bénéficient déjà, dans la majorité des cas, d'un accompagnement social et, parfois, d'un soutien à la gestion budgétaire. Cela démontre que les ménages suivis sont de plus en plus précaires et fragilisés, malgré l'existence d'un accompagnement renforcé.

Constatez-vous une hausse du nombre d'expulsions dans votre structure / dans les logements sur lesquels vous intervenez ?

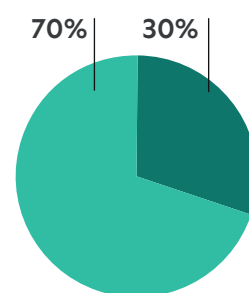
Ensemble des répondants



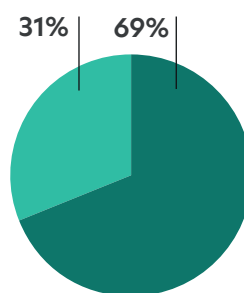
En intermédiation locative



En pension de famille



Auprès des équipes mobiles



En effet, si l'on se concentre plus particulièrement sur les réponses apportées par les structures d'intermédiation locative et par les pensions de famille, ce pourcentage est porté à 30% en pension de famille et à 48% en intermédiation locative. Cette tendance peut s'expliquer par la nature de l'accompagnement et par le type de logement concerné.

En intermédiation locative (IML), l'accompagnement est spécifiquement centré sur le logement et la sécurisation de la sortie, avec un suivi social et financier individualisé qui permet d'anticiper les difficultés, de soutenir les ménages dans la gestion de leur budget et de prévenir les impayés ou conflits locatifs. Les logements mobilisés dans ce cadre se situent majoritairement dans le parc privé, ce qui implique une relation de confiance et de responsabilité partagée entre les propriétaires et les associations.

Notons que les effets d'un impayé peuvent différer selon le mode de gestion :

- Dans le cadre d'un mandat de gestion, le propriétaire reste en lien direct avec la personne locataire en titre de son logement, tandis que l'association assure l'accompagnement social et la médiation. En cas d'impayé de loyer et/ou de charge, c'est le propriétaire qui subit directement la perte de revenus, même s'il peut être partiellement protégé par la garantie Visale ou d'autres dispositifs similaires. Cette situation peut fragiliser la relation entre le propriétaire, le locataire et l'association et, compte tenu des enjeux financiers.
- Dans le cadre d'une location/sous-location, l'association est elle-même locataire du logement et le sous-loue à une personne qu'elle accompagne. En cas d'impayé du sous-locataire, c'est l'association qui assume directement la charge du loyer dû au propriétaire. Les impacts financiers peuvent alors être importants, voire colossaux, pour les structures.

Ainsi, même si l'accompagnement en IML permet de limiter globalement les impayés, la prédominance du parc privé et les risques financiers qui en découlent, tant pour les propriétaires que pour les associations, contribuent à expliquer pourquoi les procédures d'expulsion peuvent y être plus rapidement engagées que dans d'autres formes de logement accompagné.

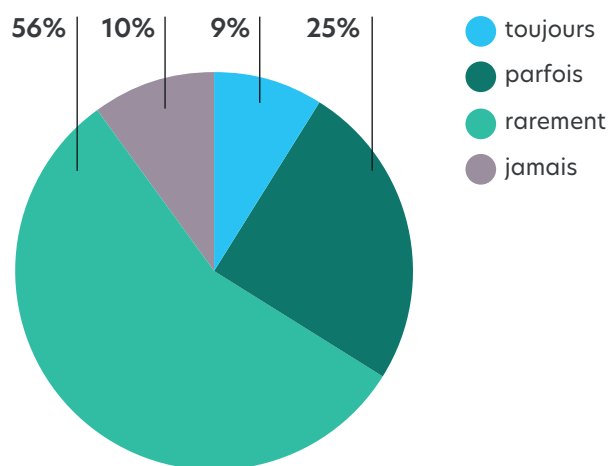
En pensions de famille, le rôle des équipes est plus large : il ne se limite pas au logement mais inclut également un suivi global des parcours de vie, de la santé et de l'insertion sociale. Dans les deux dispositifs, le cadre sécurisant entend favoriser la stabilité résidentielle et contribuer à réduire le risque de rupture de parcours.

Les équipes mobiles intervenant auprès de locataires du parc privé ou du parc social constatent à 69% une augmentation du nombre d'expulsions locatives prononcées ces dernières années. En effet, malgré l'intervention des équipes mobiles, les bailleurs privés et sociaux, fragilisés financièrement pas les conséquences des impayés où dont le collectif se voit perturbé par l'émergence de troubles, ont tendance à engager plus rapidement des procédures d'expulsion à l'encontre des ménages en difficulté.

L'entrée en vigueur de la loi du 27 juillet 2023, en réduisant les délais accordés à l'accompagnement social, accentue cette difficulté. Le temps nécessaire à la recherche de solutions – qu'il s'agisse de la résorption de la dette ou de la mise en place d'un plan d'apurement – se trouve considérablement restreint. Dans ce contexte, les travailleurs sociaux disposent de moins de marges de manœuvre pour prévenir l'expulsion effective et maintenir les personnes dans leur logement.

Par ailleurs, l'ensemble des structures répondantes soulignent que, lorsqu'une expulsion est effectivement prononcée, les relogements demeurent peu fréquents voire inexistants (66%). Cette donnée met en évidence la fragilité accrue des ménages concernés et la difficulté à trouver des solutions durables. Ce constat constitue un puissant révélateur des conséquences de la crise du logement, qui empêche les personnes de rebondir et accentue la brutalité des ruptures vécues par les ménages expulsés.

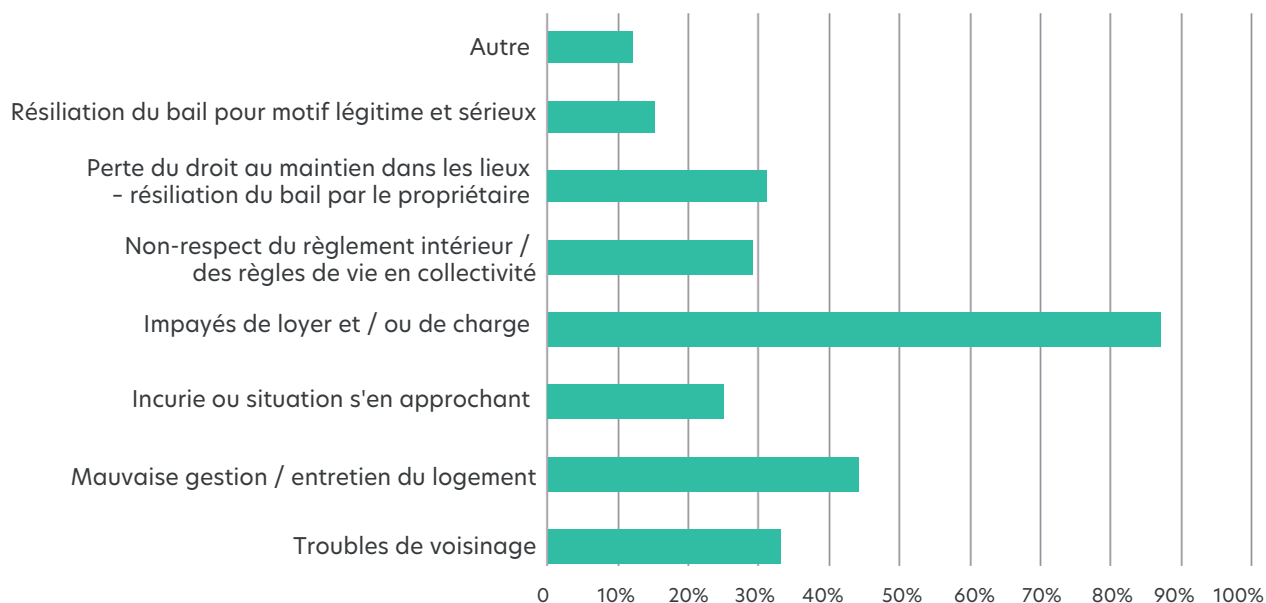
Les ménages expulsés parviennent-ils à être relogés ?



Les impayés locatifs comme premier motif de l'expulsion

Les difficultés pouvant conduire à une expulsion sont souvent multiples, mêlant enjeux financiers, sociaux, administratifs et/ou sanitaires. Notons par ailleurs que ces difficultés peuvent être cumulatives. Les résultats de l'enquête démontrent cependant que les difficultés liées aux impayés de loyer et de charges sont les plus fréquentes.

Situations impactant la capacité à se maintenir dans le logement



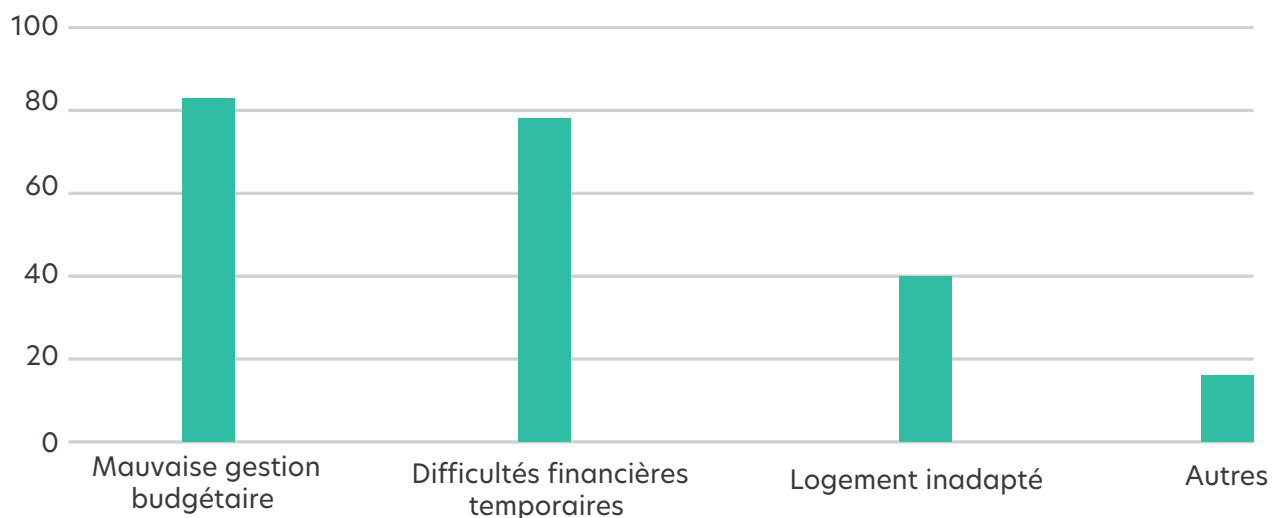
L'analyse des parcours montre que la perte de logement n'est pas toujours liée à un problème financier isolé. Elle résulte en effet souvent d'une succession de difficultés (perte d'emploi, changements familiaux, problèmes de santé physiques et psychiques, addictions, instabilité professionnelle, délais de versement des aides sociales, etc.) qui impactent fortement les ménages. Face à cette accumulation, les démarches pour trouver des solutions (aides sociales, recours juridiques, relogement) deviennent trop complexes ou arrivent trop tard. Les ménages expulsés ne présentent pas un profil homogène mais ils reflètent la précarisation croissante de la société et ses conséquences pour les personnes.

Il ressort très largement de l'enquête que la perte du droit au séjour ou les difficultés rencontrées pour renouveler les titres de séjour constituent des facteurs majeurs d'instabilité résidentielle dans le secteur du logement accompagné. Ces obstacles administratifs entraînent souvent une perte de revenus ou l'impossibilité d'accéder à certaines aides sociales, compromettant directement la capacité des ménages à maintenir leur logement et accentuant le risque d'expulsion.

Notons que depuis 2021, l'ANEF, plateforme obligatoire pour plus de 80 % des demandes de titres de séjour, connaît de graves dysfonctionnements, démontrés entre autres par une [enquête de la FAS](#). Au lieu de simplifier les démarches, elle bloque l'accès des personnes étrangères à leurs droits (logement, santé, prestations sociales) et à l'emploi, provoquant précarité, difficultés pour les associations, manque de salariés pour les entreprises et surcharge des services préfectoraux. Face à cette situation, plusieurs associations ont déposé un recours devant le Conseil d'État le 27 mars pour dénoncer la « carence fautive » de l'État et demander des corrections urgentes¹.

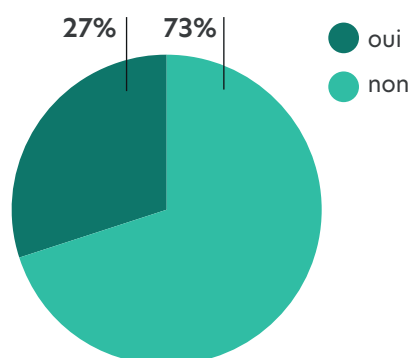
1. [La FAS, avec neuf associations, dépose un recours devant le Conseil d'État pour « carence fautive » dans l'administration numérique des étrangers en France](#)

Situations d'impayés les plus fréquemment rencontrées



Parmi les structures répondantes, 27 % signalent une augmentation des signalements liés à des troubles ou à un défaut d'entretien du logement. Notons que ce pourcentage est porté à 31% dans les logements en intermédiation locative. Cette évolution est attribuée à la fragilisation croissante des ménages, liée à l'allongement des parcours d'errance, à l'aggravation des problématiques de santé physique et psychique, ainsi qu'au vieillissement précoce des personnes ayant connu la rue, qui se retrouvent alors en situation de perte d'autonomie.

Hausse des signalements pour troubles ou manque d'entretien du logement

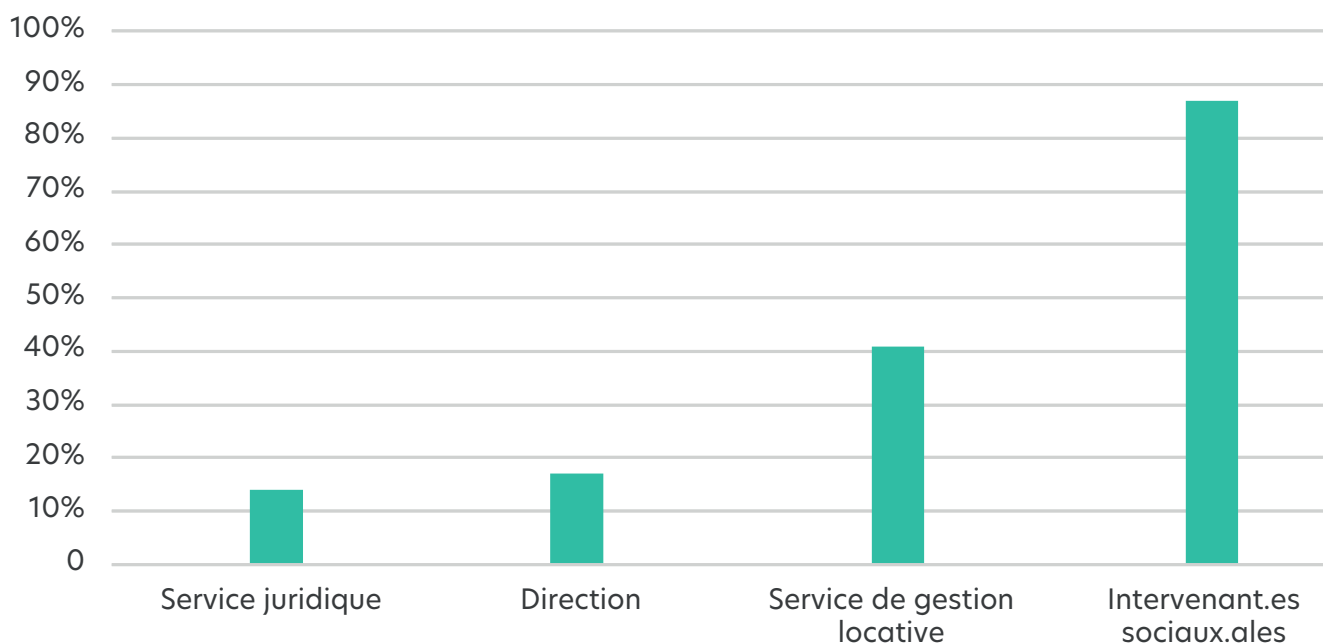


L'importance du repérage le plus précoce possible et de l'accompagnement social individualisé

Identifier et analyser ces situations de manière précoce est essentiel pour proposer un accompagnement personnalisé et efficace. Cela permet non seulement d'adapter les mesures de soutien aux besoins spécifiques de la personne, mais aussi de mobiliser de manière coordonnée les différents acteurs et dispositifs disponibles, afin d'activer les leviers nécessaires pour prévenir la perte du logement et favoriser le maintien dans le logement.

Les intervenants sociaux et les services de gestion locative semblent particulièrement impliqués dans le repérage et l'accompagnement des ménages en difficultés. Toutefois, il est important de souligner que toutes les structures ne disposent pas des mêmes ressources professionnelles : certaines ne possèdent pas de service juridique, d'autres ne sont pas dotées d'un service de gestion locative, ce qui crée des disparités dans la capacité à intervenir rapidement et de manière complète auprès des ménages concernés.

Services impliqués dans le repérage et l'accompagnement des ménages en difficultés



Pour pallier les différences dans la composition et les compétences des équipes, les structures soulignent leur capacité à mobiliser des relais locaux lorsque cela s'avère nécessaire. Elles peuvent ainsi s'appuyer sur des partenaires tels que les ADIL, les mairies, les référents CCAPEX, les services sociaux départementaux ou encore des professionnels de santé (psychologues), afin de compléter leur action et de proposer un accompagnement plus global aux ménages en difficulté.

Parmi les ressources disponibles sur le territoire, les structures répondantes ont largement mentionné les équipes mobiles de prévention des expulsions. Plusieurs équipes mobiles co-portées par des associations membres du réseau de la FAS ont d'ailleurs répondu à l'enquête. Constituées d'un binôme juriste-travailleur social, elles interviennent auprès de ménages confrontés à des impayés afin de les accompagner dans leurs démarches et de les soutenir dans la résorption de leur dette. Expérimentées à la sortie de la crise du COVID-19, ces équipes mobiles ont démontré toute leur pertinence. Leur approche « d'aller-vers » permet de créer un lien de confiance avec les locataires en difficulté, tandis que la complémentarité du binôme juridico-social offre un accompagnement pluridisciplinaire, alliant expertise juridique et soutien social, pour traiter les situations de manière globale et prévenir ainsi les risques d'expulsion.

Afin de limiter les risques d'expulsion, les répondant.es à l'enquête déclarent développer une série d'actions visant à identifier au plus tôt les difficultés rencontrées par les ménages et à y apporter une réponse rapide et adaptée :

Entretiens et visites préalables à l'entrée dans les lieux

Avant l'entrée dans le logement, des échanges peuvent être organisés avec les futurs résidents / locataires / sous-locataires afin de mieux connaître leur parcours, leurs difficultés, leur situation familiale et professionnelle, ainsi que leurs attentes vis-à-vis du logement. Ces entretiens peuvent s'accompagner de visites à domicile permettant d'appréhender le contexte de vie actuel et d'anticiper d'éventuels besoins d'accompagnement.

Analyse de la situation financière en amont

Un diagnostic budgétaire peut être réalisé avant l'entrée dans le logement : calcul du taux d'effort, évaluation du « reste à vivre », identification des charges fixes et des dettes éventuelles. Cette étape vise à s'assurer que le logement envisagé reste compatible avec les ressources du ménage et à prévenir les situations où le coût du loyer et/ ou de charge dépasserait les capacités réelles de paiement.

Mise en place d'un accompagnement adapté

Lorsque des fragilités sont repérées, un accompagnement social personnalisé, variant en intensité, peut être mis en œuvre. Il peut prendre la forme d'un soutien dans la gestion budgétaire, d'un accompagnement dans l'ouverture des droits sociaux, ou encore d'un suivi social renforcé en cas de difficultés particulières.

Suivi mensuel des paiements

Les loyers et redevances peuvent faire l'objet d'un suivi mensuel. Ce contrôle régulier permet de détecter très rapidement les premiers impayés et d'agir avant que la dette ne s'accumule, par exemple en organisant un contact avec le ménage concerné ou en sollicitant des aides financières adaptées.

Rencontres régulières avec les résident.es - visites à domicile

Des visites à domicile sont programmées tout au long de la location, pas seulement en cas de problème, afin de maintenir un lien de confiance avec les locataires et de repérer d'éventuelles difficultés sociales, économiques ou administratives avant qu'elles ne s'aggravent.

Entretiens spécifiques pour les résidents en difficulté

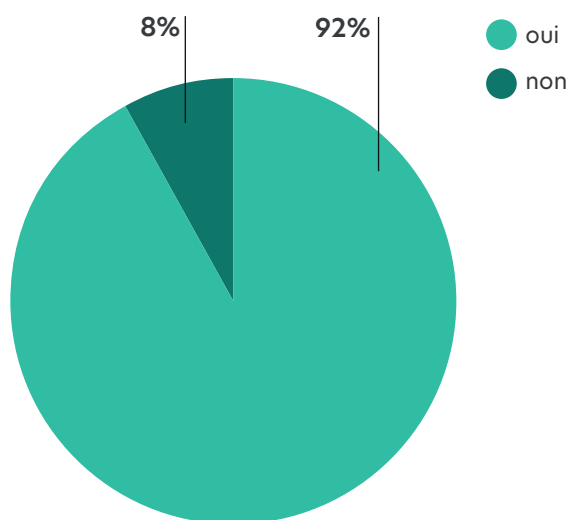
Pour les ménages identifiés comme fragilisés, des entretiens plus fréquents sont organisés afin de proposer des solutions concrètes.

Collaboration étroite avec les partenaires

Dès l'identification d'une difficulté, un lien direct est établi avec le bailleur afin de rechercher des solutions amiables et d'éviter que la situation ne se dégrade. Cette coopération rapide entre les différents acteurs permet de coordonner les interventions et de limiter le recours à la procédure judiciaire.

Concernant la question des impayés locatifs, 92 % des répondants à l'enquête déclarent mettre en place des actions de sensibilisation, portées principalement par les travailleurs sociaux et par les professionnels de la gestion locative, auprès des résidents afin de les accompagner dans la gestion de leur budget et de les informer sur les conséquences des impayés. Ce pourcentage atteint les 100% en ce qui concerne les équipes mobiles.

Action de sensibilisation à la gestion du budget et aux conséquences des impayés



Ces actions prennent différentes formes telles que des ateliers ou formations collectives (à destination des personnes concernées mais également des travailleurs sociaux); des informations écrites et brochures; l'utilisation d'outils d'aide à la gestion budgétaire.... Toutefois, l'outil jugé le plus pertinent demeure l'entretien individuel (84% des répondant.es). Celui-ci permet en effet une plus grande proximité avec la personne, d'identifier les causes réelles de l'impayé, de rechercher des solutions adaptées et de mobiliser les dispositifs d'aide existants. Les professionnels soulignent également que cet accompagnement individualisé favorise l'instauration d'un lien de confiance et contribue à lever le sentiment de honte, d'impuissance fréquemment ressenti par les personnes concernées.

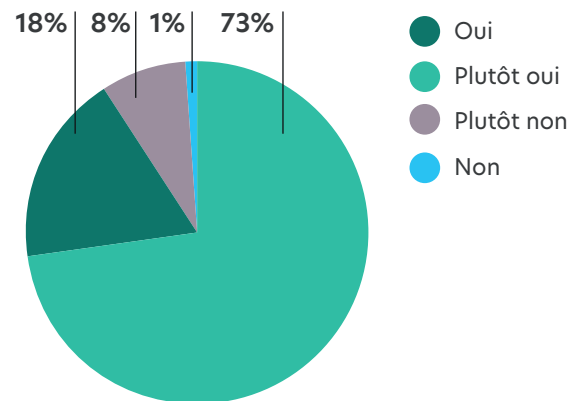
Lorsque des impayés de loyer et / ou de charges sont constitués, les professionnel.les de l'accompagnement mobilisent différentes actions :

- Accompagnement social (33%);
- Mise en place d'un plan de remboursement personnalisé (24%);
- Recherche de solution amiable (17%);
- Constitution d'un dossier de surendettement (3,5%);
- Recours au DALO (3%) ;
- Lancement de la procédure d'expulsion (1%).

Parmi ces dispositifs, ce sont l'accompagnement individualisé et l'élaboration d'un plan de remboursement adapté qui apparaissent comme les réponses les plus systématiques. À l'inverse, le recours au lancement d'une procédure d'expulsion est celui qui recueille le moins de réponses. Cela met en évidence la volonté des professionnel.les du secteur de privilégier toutes les solutions de prévention et de régularisation avant d'envisager une démarche aussi contraignante.

Par ailleurs, la réalisation de plans d'apurement et la constitution de recours DALO apparaissent également comme des dispositifs peu mobilisés. Cette faible utilisation s'explique sans doute par l'efficacité des actions préventives mises en place par les équipes, qui permettent d'anticiper et de traiter les difficultés en amont. En effet, 90 % des répondants estiment que la phase précontentieuse contribue efficacement à garantir le maintien des ménages dans leur logement.

La phase précontentieuse permet de maintenir les personnes dans leur logement



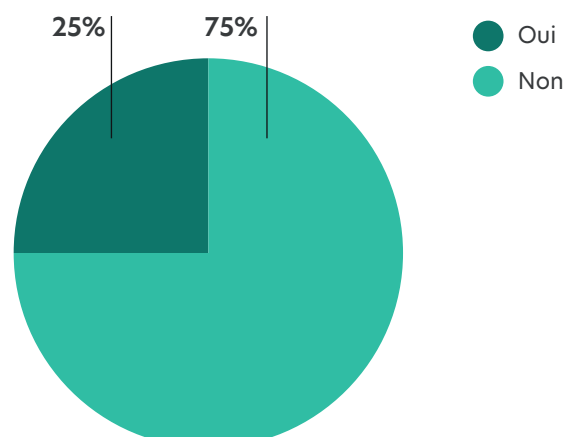
Des difficultés toujours persistantes

Malgré la volonté des professionnel.les d'identifier de manière précoce les difficultés rencontrées par les ménages, d'activer les relais et les leviers nécessaires, les professionnels souffrent de limites importantes :

- Méconnaissance des causes de l'impayé;
- Difficultés à entrer en contact avec les locataires - perte de lien;
- Manque de logements disponibles et adaptés pour orienter les personnes (obstacle massif au relogement);
- Manque de coordination entre les différents acteurs (bailleurs, services sociaux, etc.);
- Manque de coordination avec les services sociaux;
- Difficultés à mobiliser des aides financières et à ouvrir les droits pour les personnes.

Par ailleurs, les répondants considèrent à 75% que les solutions actuelles pour prévenir les expulsions sont insuffisantes et inefficaces. Seule une coordination renforcée entre accompagnement social, prévention juridique et politique de relogement permettrait de réduire le nombre d'expulsions, tout en prenant en compte la diversité et la complexité des parcours individuels.

Les solutions actuelles pour prévenir les expulsions sont-elles suffisantes et efficaces ?



Conclusion

Malgré les annonces et les engagements affichés, les politiques publiques manquent encore d'ambition réelle en matière de prévention des expulsions locatives, que ce soit dans le cadre du Pacte des solidarités ou du second plan quinquennal pour le logement d'abord. Ces dispositifs, qui visent à renforcer la prévention, peinent à produire des effets tangibles sur le terrain. Par ailleurs, la loi Kasbarian-Berger apparaît contradictoire avec cette logique préventive, en orientant davantage les pratiques vers la répression et en réduisant les délais et la durée d'accompagnement des ménages, alors même que les résultats de l'enquête démontrent toute la nécessité d'un suivi social renforcé.

L'enquête met également en évidence une hausse des difficultés rencontrées par les locataires – économiques, sanitaires et sociales – qui affectent gravement leur capacité à se maintenir dans leur logement. Ce constat est d'autant plus préoccupant que ces ménages bénéficient déjà d'un accompagnement social de terrain, porté par des professionnels dont l'engagement est déterminant : ils déploient tous les efforts possibles pour lever les freins, sécuriser le parcours des ménages et préserver leur maintien dans le logement, afin d'éviter toute rupture.

Préconisations générales

Malgré cette mobilisation, les moyens disponibles sur les territoires demeurent insuffisants. Afin de lutter durablement contre les expulsions locatives et ses impacts néfastes sur la vie des ménages il est nécessaire de :

Renforcer la coopération avec les bailleurs pour favoriser le maintien / le relogement.

Augmenter les moyens financiers des dispositifs afin d'améliorer leurs capacités d'accompagnement).

Améliorer la formation et la sensibilisation professionnel.les sur la prévention des expulsions.

Améliorer la connaissance des aides financières disponibles sur le territoire.

Mieux connaître les actions / dispositifs locaux de prévention des expulsions.

Développer des processus / protocoles communs de prévention des expulsions ;

Améliorer la connaissance des pratiques existantes dans d'autres structures / sur d'autres territoires.

Préconisations pour la loi de finances 2026

Par ailleurs, dans le cadre du projet de loi de Finances pour 2026 et afin d'assurer l'effectivité et l'efficacité de la prévention des impayés et des expulsions, la Fédération des acteurs de la solidarité demande un investissement ambitieux de l'Etat visant à :

Abonder de 30 millions d'euros supplémentaires le fonds d'aide aux impayés de loyer destiné à abonder les FSL (Fonds de solidarité logement) gérés par les conseils départementaux et les métropoles, en permettant de doubler les capacités en matière d'aide au paiement des loyer.

Rétablir et financer à hauteur de 30 millions d'euros le fonds d'indemnisation des propriétaires qui, durant la crise sanitaire, visait à éviter le déclenchement immédiat d'une procédure au profit de la recherche de solutions amiables.

Lancer un appel à projet visant à financer, à hauteur de 10 millions d'euros, des actions menées par les acteurs de terrain, afin de prévenir les impayés et les expulsions locatives.

La Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) est un réseau de plus de 900 associations et 2800 structures qui accueillent et accompagnent les personnes en situation de précarité. Elle est composée d'une fédération nationale et de 13 fédérations régionales sur l'ensemble du territoire.

La Fédération lutte contre les exclusions, promeut l'accompagnement social global et favorise les échanges entre tous les acteurs du secteur social.

La Fédération représente les établissements et services adhérents dans les secteurs de l'insertion par l'activité économique, de la veille sociale, de l'hébergement, du logement adapté, du médico-social ou encore dans l'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés. La Fédération soutient ses adhérents, les forme et les conseille. Elle agit également auprès des pouvoirs publics pour promouvoir une société plus juste et plus solidaire. Elle participe enfin à des projets d'innovation sociale dont plusieurs sont soutenus par l'État, tels que les programmes SEVE Emploi et Respirations.

Camille Flaszewski

Chargée de mission Hébergement logement

camille.flaszewski@federationsolidarite.org

www.federationsolidarite.org